

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande au juge aux affaires familiales (autorité parentale, droit de visite, pension alimentaire...) (Formulaire 11530*11)

Accéder au Formulaire – Cerfa 11530*11

Pour obtenir la fixation ou la modification des mesures établies par le juge portant sur les conditions d'exercice de l'autorité parentale, du droit de visite et d'hébergement, de la pension alimentaire ou de la résidence habituelle de vos enfants.

Ce formulaire est utilisable par des parents séparés ou divorcés.

Ce formulaire doit être complété, **imprimé et envoyé** au tribunal compétent.

- Séparation des parents

